

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 AOÛT 2023 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-trois et le lundi vingt et un août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

Etaient Présents : Pascal ETCHART, Olivier VARIN, Maryse DEPUYDT, Marie-Laure CAPITAIN, Matthieu PAPPALÉPORÉ, Pascal LHOTE, André BLANCHARD, Jacqueline ROBINET et Josette ROUGET

Secrétaire de séance : Olivier VARIN

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 01/06/2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications demandées.
(Modifications réalisées dans le procès-verbal précédent)

TRAVAUX TOITURE DE LA BOULANGERIE

Le Conseil doit se prononcer sur deux propositions :

Toiture « complète » : bâtiment boutique et fournil avec retour côté ruelle

Toiture « partielle » : bâtiment boutique et fournil sans retour côté ruelle

Toiture « complète » : 7 voix

Toiture « partielle » : 2 voix

La proposition Toiture « complète » est adoptée.

Il reste à se prononcer sur le choix de l'entreprise. Lors d'une précédente commission, deux entreprises ont été pré-sélectionnées :

Entreprise CCF : 46 313 € HT

Cette entreprise démonte les panneaux solaires, ce qui faciliterait la synchronisation des travaux.

Entreprise ACTMA PALVACIER : 39 907 € HT

Cette entreprise ne démonte pas les panneaux solaires, mais est moins chère.

Le choix de l'entreprise est soumis au vote :

Entreprise CCF : 6 voix

Entreprise ACTMA PALVACIER : 2 voix

Abstention : 1 voix

Le choix de l'entreprise CCF est adopté.

Le financement est à organiser (DETR et Pacte Territoire)

MATERIEL BOULANGERIE FOURNIL

Pour l'achat de ce matériel à CEVEA, il est proposé après discussion :

10 000 € HT maintenant

27 641 € HT en avril 2024

Cette proposition est soumise au vote :

8 voix pour

1 voix contre

L'achat du matériel est adopté selon les modalités ci-dessus.

Un rendez-vous sera pris avec le responsable de CEVEA pour confirmer cette possibilité.

DELIBERATION

MATERIEL BOULANGERIE BOUTIQUE (VITRINES)

La SARL « La GRIGNETTE », représentée par son gérant Monsieur DE BRUIN avait proposé à la Commune la vente l'intégralité du matériel présent dans la boutique au prix de 14 000 € prix « net », compris comme « TTC ».

En fait, le prix proposé s'entendait HT.

Le prix de vente de ce matériel à la Commune » est donc de 14 000 € HT.

Cette modification est adoptée à l'unanimité

CONVENTION D'OCCUPATION DE LA BOULANGERIE

Horaires

Les horaires de la boulangerie pourraient s'établir comme suit :

Lundi, mercredi, jeudi vendredi : 07H30–13H00, 16H30–18H30

Samedi et dimanche : 07H30–12H30

Mardi : fermeture hebdomadaire

Le jour de fermeture ainsi que les horaires sont à l'étude.

Durée de la convention

Après discussion, la convention est proposée pour une durée de 8 ans.

Cette proposition est soumise au vote :

8 voix pour

1 voix contre

La durée de 8 ans est adoptée.

Montant du loyer

Après discussion, il est proposé :

- 4 mois gratuits (Septembre, Octobre, Novembre, décembre),
- 200 € HT / mois à partir de janvier 2024 pendant 20 mois (jusqu'au 31 août 2025)
- la mise en place d'une clause de ré-étude du loyer à partir de septembre 2025, à négocier avec les deux parties

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Possibilité d'achat de la boulangerie par la locataire

A l'issue d'une période minimale de 5 années, soit au plus tôt à partir de septembre 2029, la possibilité sera donnée à la locataire d'acheter la boulangerie.

Le prix sera librement négocié entre les deux parties.

Cette proposition est à considérer comme une option, et ne saurait engager ni obliger aucune des deux parties.

AFFAIRES DIVERSES

Fauchage

Les 3 terrains au dessus du lotissement ainsi que le verger rue des Bois sont à faucher.
Un contact sera pris avec Christophe PETIT.

Impayés

Divers loyers demeurent à ce jour impayés.
Les régularisations sont en cours.

Logement communal

Un locataire a fait un signalement sur la plate-forme numérique « HISTOLOGE » concernant différents problèmes de chauffage, d'isolation et d'évacuation. Il demande un relogement.

L'affaire est en cours d'étude par les services d'Etat compétents.

Appel à candidature pour un cantonnier

L'embauche d'un futur cantonnier est souhaitable le plus rapidement possible.
L'appel à candidature a été réalisé.

Achat d'un camion

La commune recherche un camion pour le futur cantonnier.
Le Garage JIMM' AUTO aurait peut-être un véhicule, aux environs de 1600 €
(à voir)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00

Procès-verbal approuvé lors de la séance du 30/10/2023.

Le Maire,
Pascal ETCHART

